

Union des municipalités du Nouveau-Brunswick

Membre associé



L'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick (UMNB) a lancé une **nouvelle catégorie de membres associés** afin de permettre à ses partenaires et sympathisants de renforcer l'Union.

En tant que membre associé, vous bénéficierez de nombreux avantages, notamment :

- Tarifs préférentiels pour les événements de l'UMNB
- Accès à « The Bulletin », le bulletin d'information exclusif de l'UMNB.
- Des possibilités de publicité à prix réduit dans The Bulletin.
- La possibilité de participer à des webinaires et à des formations.
- Un accès privilégié aux documents de recherche et aux politiques de l'UMNB.
- Le soutien au développement de communautés fortes.

Qui peut devenir membre associé ?

L'adhésion à titre de membre associé est ouverte aux organisations qui s'alignent sur les objectifs de l'UMNB et les appuient afin de bâtir des communautés fortes et dynamiques partout au Nouveau-Brunswick.

L'adhésion à titre de membre associé est offerte aux commissions régionales de services, aux districts ruraux, aux organismes sans but lucratif et aux sociétés privées.

Comment devenir membre associé?

L'adhésion en tant que membre associé est simple et rapide. Il suffit de remplir le formulaire ci-dessous. Une fois votre demande examinée et approuvée par le comité de gouvernance de l'UMNB, un représentant de l'organisation vous contactera pour discuter des prochaines étapes.

Questions?

Pour plus d'informations sur la manière de devenir membre associé, veuillez contacter Dan Murphy (dan.murphy@umnbc.ca), directeur général de l'UMNB.

